

RISQUE DE DEPENDANCE AU ZOLPIDEM ET A LA ZOPICLONE

Le zolpidem (STILNOCT) et la zopiclone (IMOVANE, MERCK-ZOPICLONE et ZOPICLONE EG) sont des hypnotiques qui ont le même mode d'action que les benzodiazépines mais sont de structure différente. En Belgique, ces médicaments sont enregistrés pour le traitement de l'insomnie.

Selon un article de *La Revue Prescrire* [20, 675-676 (2000)], plusieurs cas de mauvaise utilisation évoluant vers une dépendance ont été observés avec le zolpidem et la zopiclone. En raison de la tolérance, une diminution progressive de l'effet hypnotique après quelques semaines de traitement, ces patients augmentaient la dose. Chez les patients ayant pris une dose journalière élevée de zolpidem ou de zopiclone pendant plusieurs mois, un syndrome de sevrage avec anxiété, tachycardie, tremblements, transpiration, convulsions et rebond d'insomnie a été signalé à l'arrêt du traitement. La plupart de ces patients avaient des antécédents de dépendance aux benzodiazépines.

L'auteur de l'article attire l'attention sur le fait que le traitement de premier choix des troubles du sommeil n'est pas forcément médicamenteux. Si un traitement médicamenteux par zolpidem ou zopiclone est néanmoins choisi, les recommandations habituelles visant à réduire le risque de tolérance et de dépendance aux benzodiazépines s'appliquent aussi. Cela signifie qu'une posologie aussi faible que possible doit être maintenue et que le traitement doit être aussi bref que possible. Le suivi de ces recommandations est certainement important chez les patients ayant des antécédents de dépendance alcoolique ou médicamenteuse.

Les données actuelles concernant un éventuel risque de tolérance ou de dépendance étant encore limitées en ce qui concerne le zaléplone (SONATA), un autre hypnotique apparenté aux benzodiazépines, les mêmes recommandations s'appliquent à ce dernier.

Des formulaires de pharmacovigilance de couleur jaune sont insérés dans le Répertoire Commenté des Médicaments, et tous les 4 mois dans les Folia; ils sont aussi disponibles via l'internet à l'adresse suivante: <http://www.afigp.fgov.be/FR%20home/formulaires/fiche%20jaune.htm>. Nous vous encourageons à rapporter, à l'aide de ces formulaires, toutes les réactions que vous suspectez, sans oublier de mentionner vos nom, adresse et numéro de téléphone afin que le Centre de Pharmacovigilance puisse vous recontacter. Pour tout renseignement, vous pouvez joindre le CENTRE NATIONAL DE PHARMACOVIGILANCE (Ministère des Affaires Sociales, de la Santé Publique et de l'Environnement, Inspection de la Pharmacie, Bâtiment Amazone, Blvd Bischoffsheim, 33, 1000 Bruxelles; téléphone n° 02/227.55.33 ou 02/227.55.09 fax n° 02/227.55.28).